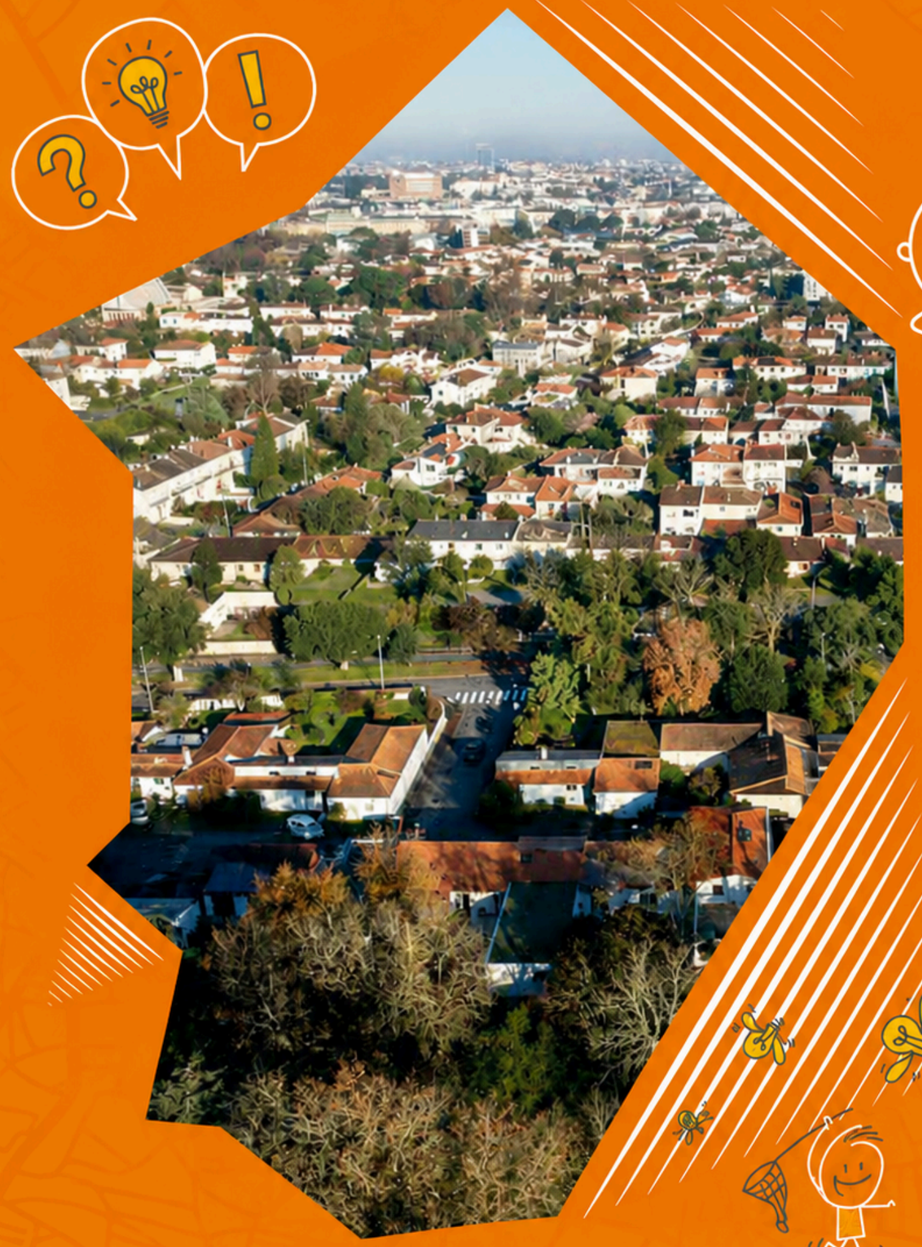
Talence

CONSEILS PARTICIPATIFS DE QUARTIER

PREMIÈRE PLÉNIÈRE

Mardi 29 septembre 2026



FONCTIONNEMENT - COMPÉTENCES - PARTICIPATION - BUDGET - HISTORIQUE - PÉRIMÈTRE

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIER ?

C'est une **instance participative** créée par la loi du 27 février 2002

Leur création est **obligatoire pour les communes de plus de 80 000 habitants** et facultative pour celles d'une population inférieure

Le **Conseil municipal fixe librement la dénomination, la composition, les périmètres et le fonctionnement** de ces instances



Il a exclusivement un **rôle consultatif et d'initiative**

À Talence, ils ont pris le nom de **Conseils communaux** à leur mise en place en 2003. Puis, après leur refonte, ils sont devenus **les Conseils participatifs de quartier (CPQ) en 2023.**

À TALENCE



4 Conseils participatifs de quartier

Pour chaque conseil :

4 conseillers désignés par le Conseil municipal

20 conseillers tirés au sort

Nouveauté !

5 suppléants

\+ 1 élu référent :

L'adjoint de quartier

À TALENCE



Rythme des réunions

4 Réunions restreintes obligatoire

\+ Des réunions publiques

→ Dont une pour présenter le bilan annuel des CPQ

Durée du mandat

→ 3 ans

Avec possibilité de renouvellement pour 50 % maximum des membres déjà siégeant

LES CPQ : QUEL RÔLE ?

Ils ont deux rôles :

"DESCENDANT"

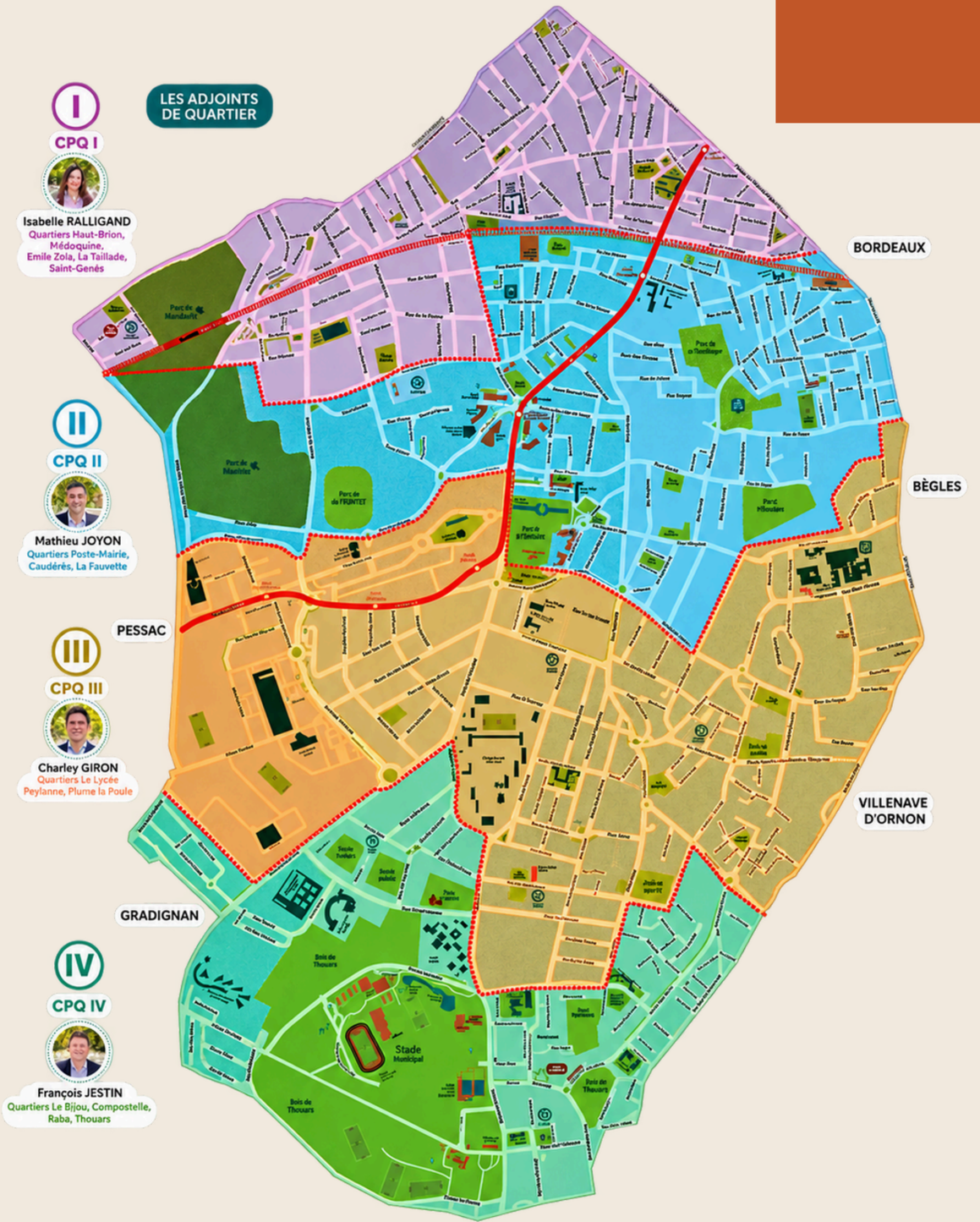
Information et consultation sur des décisions et projets municipaux

"ASCENDANT"

Transmission des besoins et des avis des habitants au Conseil municipal, **proposition** de nouveaux projets ou actions citoyennes



LA CARTE DES CPQ



MODES DE COMMUNICATION

Échanges par mail avec la Direction de la participatin

Envoi des comptes-rendus, propositions de sujets pour l'ordre du jour, convocation aux réunions restreintes etc.



Un outil pour les conseillers : la plateforme de la participation

talenceparticipation.fr

- Accès à tous les comptes-rendus des CPQ
- Groupe d'échanges avec accès restreint par CPQ
- Possibilité de proposer un sujet à débattre avec les autres conseillers

Nécessité de se créer un compte pour accéder aux espaces des CPQ sur la plateforme

MERCI À TOUS !

ET BIENVENUE DANS LES CONSEILS PARTICIPATIFS DE QUARTIER !

